

## Environnement | Littoral : les solutions innovantes de La Rochelle contre les submersions



Alors que la première phase de travaux du plan digues, décidés après la tempête Xynthia, se poursuit pour la 6<sup>e</sup> année sur le littoral charentais-maritime, la ville de La Rochelle rentre à son tour dans une phase de chantiers. Mais il n'est point question ici de digue en béton ou de cordons d'enrochements, comme ont pu s'en pourvoir les autres cités balnéaires proches. Pour sa protection anti-submersion, La Rochelle a fait le choix du beau allié au pragmatisme, en adaptant les outils de protection au paysage urbain. Coût de l'opération : 8 millions d'euros.

Pour ce faire, la Ville, qui est maître d'ouvrage sur ce projet, s'est adjoint les services d'un cabinet d'architecte paysagiste rochelais, Landescape. « Nous ne voulions pas d'un ouvrage anti-submersion, linéaire, comme une digue, pour préserver le paysage et le patrimoine historique », explique Eric Perrin, conseiller municipale délégué à l'eau et aux submersions marines. « On préfère construire un peu plus loin et moins haut, plutôt qu'un haut mur au ras de l'eau qui coupe la vue. » Le cabinet d'architecte a misé sur une association de plusieurs outils anti-submersions, intégrés au mobilier urbain. Sur le quai du Gabut, qui se situe entre l'entrée du Vieux Port et la tour Saint-Nicolas, un cheminement avec un léger dévers, en contrebas, sera aménagé, de manière à pouvoir laisser monter l'eau à une certaine hauteur. Pour la Ville, il était important de conserver des zones partiellement submersibles, « pour cultiver la mémoire du risque. Les Rochelais ne doivent pas oublier que les phénomènes de submersions sont une réalité qui peut se produire demain », explique l' élu. En guise de digue, un long banc de pierre courant le long de la promenade et du square de L'Armide (le jardin sous la tour Saint-Nicolas, ndlr) de 40 cm de haut sera construit. Ils seront équipés d'adossoirs en bois de 40 cm de haut, qui, une fois relevés, feront également office de batardeaux en cas de submersions. Soit un « barrage » de 80 cm de haut, la hauteur moyenne estimée sur les quais en cas de submersion.

Au niveau de l'écluse, les portes seront changées et un système de batardeaux installés. De l'autre côté de la rive, côté médiathèque, la voie de circulation de l'avenue Michel-Crépeau sera surélevée d'une vingtaine de centimètres, prolongeant la pente douce existant déjà, là aussi pour freiner la montée de la mer sans contraindre son mouvement naturel. Sur cette avenue et sur toutes les voies de ce quartier, jusqu'à la hauteur de l'office de tourisme, seront installés des batardeaux à chaque entrées et sortie de rue, intégrés à la voirie et invisibles au regard non averti. En cas d'alerte, il faudra alors huit heures et 4 personnes pour relever (portes de l'écluse

comprises) tous les dispositifs sur cette centaine de mètres linéaires. Au bout de la voie verte qui longe l'avenue Michel-Crépeau, le dernier vestige de marais subsistant de La Rochelle, dans le parc du Bout Blanc sera réhabilité, car le marais est une zone tampon naturelle contre les submersions. Il sera intégré à un projet d'aménagement de jardin botanique environnant, où l'on pourra admirer une quarantaine d'espèces de plantes littorales.

Le chantier a démarré mais la première pierre en sera officiellement posée le 10 février à 14h, pour une livraison en mars 2018, avec une pause entre juillet et octobre, le temps de la saison touristique. Le quartier du Gabut, appelé aussi la Ville en Bois, est le premier chantier rochelais effectué dans le cadre du Plan Dignes. Son programme d'action s'étend jusqu'au port des Minimes. Deux autres zones identifiées comme « à risque » sont à l'étude : le secteur du Pont-Neuf et le quartier du Vieux-Port, côté Tour de la Chaîne, pour un démarrage des travaux en 2018. Un autre projet d'envergure est à l'étude entre La Rochelle et L'Houmeau, pour intégrer là aussi, une protection optimale du littoral sans dénaturer son environnement. Autres travaux en cours sur l'agglomération : Aytré et Angoulins, un projet de 5,8M€, livrable en juin 2017.

## Le Ni oui ni non de la Région sur l'aide aux PAPI

*Mise à jour le 11/02/2017* : A l'occasion de la pose de la première pierre du chantier le 10 février, la Région avait envoyé son représentant en la personne du conseiller Vital Baude (EELV). Celui-ci a réaffirmé l'engagement financier de l'APLC dans le premier Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) prévu sur 2012-2017, signé à l'époque par le Poitou-Charentes, mais il est resté sibyllin concernant une éventuelle aide de la Région sur le prochain Papi prévu entre 2018-2025, pourtant validé par l'État. En guise de réponse aux élus locaux qui attendent un engagement sur ce point depuis plusieurs mois ( <http://www.aqui.fr/environnements/littoral-la-charente-maritime-craint-de-se-noyer-sans-aide-de-la-region,14551.html> ), il les a invité à lui faire "remonter les avenants des chantiers les plus urgents" afin que la Région puisse intervenir dans les meilleurs délais. La suite des programmes d'action de prévention fera "l'objet d'une réflexion" à la Région, a expliqué Vital Baude, en vue de dégager notamment un schéma régional de lutte contre l'érosion et les submersions. "La Charente-Maritime n'est pas le seul département de Nouvelle-Aquitaine à être concerné par les submersions [...] Les urgences sont à prendre en considération mais il y a aussi un littoral à faire vivre, notamment d'un point de vue touristique, et un environnement à protéger", a affirmé l'élu écologiste, précisant ne pas souhaiter avoir à terme une côte bétonnée par les ouvrages anti-submersions. "Pour cela, nous avons besoin d'établir un règlement d'intervention global sur l'ensemble de la région, l'objectif étant de le rédiger courant 2017", en concertation avec les élus locaux.

Anne-Lise Durif

*Crédit Photo : Anne-Lise Durif*

*Publié sur [aqui.fr](http://www.aqui.fr) le 02/02/2017*

*[Url de cet article](#)*